

PROTOCOLE D'ACCUEIL RÈGLES SANITAIRE SPÉCIAL COVID-19

VOUS ARRIVEZ DANS NOS LOCAUX VOUS DEVEZ:

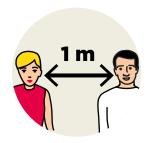
NETTOYER ET SÉCHER VOS MAINS

- En arrivant dans les locaux
- Dès que je sors des sanitaires
- Dès que je vais boire, manger, fumer, vapoter.
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué
- Dès que j'en ressent le besoin
- Avant de partir
- Du gel hydroalcoolique, du produit désinfectant sont mis à la disposition.



Le lavage et le séchage des mains sont essentiels et doivent être réalisés avec soin. les moyens de séchage sont à usage unique et sont déposés dans les poubelles mises à disposition.

Particularité : En cette période estivale il ne vous sera pas demandé de travailler en manche longue, il vous est donc de rappeler qu'il faut laver toute la zone des membres supérieur qui est découverte.



RESPECTER LA DISTANCIATION

- L'organisation des espaces garanti une distanciation physique d'au moins 1 mètre entre 2 personnes
- Travail à proximité => EPI adaptés.
- Regroupement limités et contrôlés.
- Distanciation dans les locaux de vie
- Les modalités de prise de repas seront communiquées avant la formation et suivront les évolutions des recommandation du gouvernement
- Respect des consignes particulières



PORTER UN MASQUE

- Porter un masque de protection dès que vous êtes à proximité d'autres personnes
- Chaque stagiaire et formateur doivent porter un masque durant la formation, et le changer toutes les 4 heures



Ne pas se toucher les yeux la bouche ou le nez avec les mains.



JETER VOS DECHETS

Jeter vos déchets uniquement dans les poubelles dédiées.



UTILISER DU MATÉRIEL PROPRE

- Le matériel est attribué individuellement (stylos, documents, livret etc.)
- Le matériel commun est utilisé avec des protections et suit le protocole de désinfection après formation

Sur les sites de travail dans le but de vous protéger et de protéger les autres nous vous rappelons de respecter les gestes barrières et les recommandations sanitaires. Un responsable COVID est garant du suivi et de l'application des règles sanitaires.

EN CAS DE CONTAMINATION OU DE SUSPICION :

- Appeler le 15 si les symptômes sont graves
- Informer les salariés qui ont été en contact étroit avec le salarié
- Alerter son responsable COVID-19